

## Assises pour la diversité du cinéma français

### Communiqué de presse



#### Contact presse

Département de l'information et de  
la communication  
01 40 15 80 20  
service-presse@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication a demandé au Centre national du cinéma et de l'image animée d'organiser mercredi 23 janvier 2013 des « assises pour la diversité du cinéma français ».

Ces assises, qui ont rassemblé environ 200 participants parmi lesquels des députés et de nombreux professionnels du secteur (réalisateurs, producteurs, distributeurs, exploitants, diffuseurs, fournisseurs d'accès, techniciens du cinéma, exportateurs, etc.), ont permis, grâce à des discussions animées, de réaffirmer la pertinence et l'efficacité du modèle de financement du cinéma français : conjuguant entreprise privée et action publique, il œuvre en faveur de la diversité culturelle et d'une industrie performante créatrice d'emplois et de croissance.

Dans le même temps, ces assises ont confirmé la nécessité de s'engager sur la voie de la pédagogie et de la clarification, mais aussi sur la voie de la modernisation des dispositifs, soit par l'auto-régulation soit par un accompagnement des pouvoirs publics.

Dans cette perspective, la ministre a demandé au CNC de :

- réaliser une étude destinée à mesurer la rentabilité des films produits ces dernières années, de manière à éclairer les débats autour des rémunérations des intervenants au financement et à la production des films,
- mettre en place un groupe de suivi qui permettra, en vue d'élaborer les ajustements nécessaires, de poursuivre ces réflexions dans la concertation. Le ministère de la Culture et de la Communication souhaite que les propositions que Pierre Lescure formulera en mars prochain, dans le cadre de la mission sur « l'acte II de l'exception culturelle à l'heure du numérique » soient présentées à ce groupe de suivi.

Enfin, la ministre de la Culture et de la Communication a donné rendez-vous à tous les participants à de nouvelles assises en juin prochain, qui permettront de conclure cette phase de concertation.

Paris le, 23 janvier 2013